



COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SERVICE JURIDIQUE ET ASSEMBLÉES

ARRÊTÉ N°2024ARRT179

OBJET : Délégation de fonction aux commerces,
entreprises et à l'artisanat
Monsieur M'Hamed MEDDAS conseiller municipal

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Villeneuve-lès-Maguelone,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2122-22 et L.2122-18 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2020 portant élection de Madame Véronique NEGRET en qualité de Maire ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023DAD063 du 05 juin 2023 portant délégation des missions complémentaires à Madame le Maire ;

VU l'arrêté n°2021ARRT231 relatif aux délégations accordées à Monsieur M'Hamed MEDDAS en qualité de conseiller municipal délégué aux commerces, aux entreprises et à l'artisanat ;

VU l'arrêté n°2024ARRT178 relatif aux délégations accordées à Monsieur Frédéric NICOLAS en qualité de conseiller municipal délégué au commerce ;

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les conseillers municipaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'arrêté n°2021ARRT231 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Sous la coordination de Monsieur Frédéric NICOLAS Conseiller Municipal délégué au commerce, Monsieur M'Hamed MEDDAS, Conseil municipal, est délégué pour préparer et proposer les affaires afférentes aux commerces, aux entreprises et à l'artisanat et signer les actes, décisions, avis et courriers s'y rapportant.

ARTICLE 3 :

La délégation portée à l'article 1 du présent arrêté s'exerçant sous mon contrôle et ma responsabilité, Monsieur M'Hamed MEDDAS m'informerà à tout moment de son action et me fera connaître les dossiers pour me permettre de donner les directives d'ordre général, et d'en contrôler la mise en œuvre et d'évoquer toute affaire.

ARTICLE 4 :

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature du conseiller municipal sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté est publié sur le site internet de la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone.

ARTICLE 7 :

Madame le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

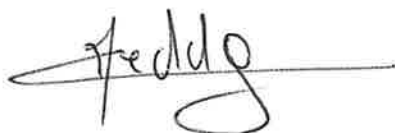
Pour extrait conforme
En Mairie le 12 juillet 2024

Notifié à l'intéressé le :

22.07.2024

Le Maire
Véronique NEGRET

Signature



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 01 AOUT 2024 -
Et publication le 01 AOUT 2024 -

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.